



Quimper, le 28 septembre 2011

**Collectif GASPARE**

(Garantir l'Avenir Solidaire Par  
l'Autonomie Régionale Énergétique)  
11 rue Louis Aragon  
29 800 SAINT-DIVY

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité m'alerter concernant les enjeux relatifs à l'appel d'offre en cours lancé par l'Etat pour la construction d'une centrale combinée gaz dans le Finistère, projet pour lequel vous estimez que les étapes d'information et de concertation avec la population n'ont pas été suffisantes. Lors de notre entretien du 27 septembre dernier vous avez sollicité de ma part une position à ce sujet.

Je tiens à vous informer que dans le cadre de la concertation que l'Etat a mené au printemps, j'ai rappelé que l'Assemblée départementale du Conseil général du Finistère a examiné la proposition finale faite par la Conférence territoriale réunissant les principales collectivités bretonnes (le Conseil régional, les quatre Conseils généraux et les 10 agglomérations bretonnes les plus importantes) en fin d'année 2009.

Cette contribution a été adressée à M. Borloo, à l'époque Ministre de l'écologie et du développement durable, et constitue encore, de mon point de vue, un argumentaire détaillé et clair de la position de notre collectivité.

A ce titre, j'ai rappelé qu'il me semblait important, dans le cadre de la consultation sur les conditions générales de l'appel d'offres cycle combiné gaz - Bretagne, que les principes suivants guident les actions entreprises pour espérer apporter une réponse globale à la problématique de la sécurisation électrique de la Bretagne et permettent ainsi de construire des réponses à court (2012), moyen (2015) et long terme (2020) sont les suivants :

- tenir compte des objectifs forts fixés en matière d'énergie et d'environnement au niveau national comme européen ;
- adapter les réponses à la situation physique et à l'approvisionnement électrique singuliers en Bretagne ;
- tenir compte des échéances successives rapprochées : 2012, 2015, 2020 appelant des réponses différentes ;
- mobiliser les acteurs publics et privés à engager un travail prioritaire sur les modèles économiques de production ;
- faire en sorte que la contribution des énergies renouvelables à la gestion de la pointe soit importante ;
- développer des opérations de maîtrise de la demande d'énergie dédiées et spécifiques ;
- anticiper l'évolution et le développement des usages de l'électricité ;
- adapter le réseau à moyen et long terme ;
- structurer une évaluation et un suivi pour mieux piloter.

Plus précisément, s'agissant de la construction d'un cycle combiné Gaz dans le Finistère, je pense que ce projet n'est en cohérence avec le pacte énergétique breton que si, parallèlement, des actions volontaristes étaient menées en matière de maîtrise de la demande d'énergie, de production d'énergie renouvelable ainsi qu'en matière d'information de la population et de ses représentants vis à vis des enjeux énergétiques et climatiques.

J'ai demandé que des actions spécifiques soient rapidement mises en place, notamment au travers d'appel à projets.

De telles actions nécessitent d'être accompagnées. Aussi j'ai insisté sur la nécessité de mettre à la disposition de la population et de ses représentants une information claire et pédagogique sur la situation actuelle et les enjeux. Les éléments de diagnostics doivent, à cet égard, être mieux diffusés et explicités. Les conditions d'un partage large de ce diagnostic doivent pouvoir être améliorées.

Vous trouverez ci-joint la délibération prise par l'Assemblée départementale du Conseil général du Finistère en décembre 2009 concernant ce dossier.

Le dépôt de votre dossier de saisine de la Commission nationale du Débat Public (CNDP) me semble donc aller dans le sens de cette volonté d'améliorer l'information et la concertation du public. Un tel débat organisé par une Autorité compétente permettrait ainsi de mieux partager le diagnostic et les enjeux relatifs à ce projet.

Au sein des services du Conseil général, M. Emmanuel QUERE, chef du service « énergie, déchets, information environnementale et aménagement numérique » de la direction de l'aménagement, de l'eau, de l'environnement et du logement, se tient à votre disposition pour toute précision au 02 98 76 26 61 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [emmanuel.quere@cq29.fr](mailto:emmanuel.quere@cq29.fr).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.



Pierre MAILLE